



Amendment 002 is raised to address questions received from the industry and hereby revise the solicitation.

Q1. Est-ce que l'État pourrait considérer enlever l'exigence d'un minimum de 6 mois pour CM1 et CRT1 afin de permettre aux soumissionnaires de démontrer une plus vaste gamme de projets hautement pertinents?

R1. Veuillez consulter l'appendice « 1 » révisée, critères d'évaluation. Les critères révisés sont surlignés en jaune.

Q2. Au cours des trois dernières années, de nombreux marchés publics et clients fédéraux ont réussi à offrir leur prestation à distance, en mode télétravail. Compte tenu de la portée du travail et du climat actuel de santé et de travail et du fait que de nombreux soumissionnaires pourraient vouloir affecter des ressources situées dans différentes régions canadiennes, l'État envisagerait-il de permettre au personnel ayant la cote de sécurité requise d'effectuer des travaux à distance, en mode télétravail, lorsque la situation le permet? Cela permettrait à l'État d'avoir accès à un plus grand éventail de perspectives et de conseils de la part de ressources situées dans les différentes régions du Canada.

R2. Tous les travaux prévus par ce contrat seront effectués à distance. L'entrepreneur n'est pas tenu d'effectuer des travaux sur place.

Q3. Pour les critères obligatoires des ressources MR1 à MR4, la demande de propositions (DDP) indique que la preuve d'éducation doit être fournie. Est-il possible de clarifier les preuves qui devraient être fournies au-delà des détails du diplôme universitaire, de l'établissement et de l'année?

R3. Veuillez consulter l'appendice « 1 » révisée, critères d'évaluation. Les critères révisés sont surlignés en jaune.

Q4. Pour la notation des critères cotés des ressources (RT1 à RT4), les projets doivent-ils démontrer les années d'expérience pour obtenir le nombre maximal de points ou des exemples de projets peuvent-ils être fournis accompagnés d'une description générale des responsabilités et du travail réalisé? Si, en effet, des projets précis sont requis pour démontrer l'échéancier complet de l'expérience énoncée, est-il possible de clarifier la façon dont les soumissionnaires devraient aborder le rôle de chef de projet/cadre (RT1 à RT4)?

R4. Les projets doivent démontrer les années d'expérience et on encourage également les soumissionnaires à fournir une description générale des responsabilités et du travail réalisé. Le chef de projet/cadre doit démontrer son expérience dans toute combinaison des quatre secteurs d'intérêt mentionnés. Cela peut inclure l'expérience dans la supervision, la direction, la facilitation ou la participation dans des projets qui couvrent les secteurs d'intérêt.

Supprimer dans son ensemble :

Sous la partie 4 – Section 4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

Insérer :

4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires;
 - c. obtenir le minimum requis de 64 points au total dans l'évaluation des critères techniques relatifs au soumissionnaire / entreprise. L'évaluation est faite sur une échelle de 100 points.



- d. Les soumissions qui ne satisfont pas le point 4.2.1 (c) ne seront pas considérées pour l'évaluation technique des ressources basées sur des points.
 - e. Obtenir le minimum requis de 50 points au total pour l'évaluation technique des ressources. L'évaluation est faite sur une échelle de 76 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 60 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 40 % sera accordée au prix.
 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 60 %.
 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 40 %.
 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection				
Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)				
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalué de la soumission		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51,11$	$89/135 \times 60 = 39,56$	$92/135 \times 60 = 40,89$
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32,73$	$45/50 \times 40 = 36$	$45/45 \times 40 = 40$
Note combinée		83,84	75,56	80,89
Évaluation globale		1er	3e	2e

Delete in its entirety: Appendix "1" – Evaluation Criteria
Insert: Appendix "1" – Evaluation Criteria



PIÈCE JOINTE « 1 » - CRITÈRES D'ÉVALUATION

RAPPEL : Les caractères doit être uniforme tout au long du document.

Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter les critères dans leur ordre de présentation, et de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation complète. L'évaluation de RNCan s'effectuera exclusivement à partir des renseignements donnés dans la proposition. RNCan pourra confirmer des renseignements auprès des soumissionnaires ou leur demander des éclaircissements.

La seule mention d'une expérience sans renseignements à l'appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence à l'égard du critère ne sera pas réputée démontrer le respect du critère aux fins de cette évaluation.

Le soumissionnaire devrait donner des détails complets sur l'endroit, la période (mois et année) et les modalités (quelles activités ou responsabilités) d'acquisition des compétences et de l'expérience indiquées. L'expérience acquise pendant les études n'est pas réputée faire partie de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères d'expérience professionnelle, il doit s'agir d'une expérience acquise dans un véritable environnement de travail, plutôt que dans un contexte éducatif. Les périodes de stage sont réputées constituer une expérience professionnelle, en autant qu'elles se rapportent aux services requis.

Il faut également savoir que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d'un autre projet donné en référence ne seront comptés qu'une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d'octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d'expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.

Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

1. Critères Techniques

1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

EXEMPLE DE MATRICE DE CONFORMITÉ REMPLIE



ID du critère	CRITÈRES OBLIGATOIRES	REPLI OU NON REPLI (À REEMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR TECHNIQUE)	ÉLÉMENTS JUSTIFICATIFS DU SOUMISSIONNAIRE / RENVOI À LA PROPOSITION (CORRESPONDANCE À LA PROPOSITION)
M1	<p>La personne proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience avérée en tant qu'analyste en politiques à l'appui des cadres supérieurs.</p> <p>*Un cadre supérieur renvoie à un directeur ou plus (tant dans le secteur public que privé).</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Projet 1 Entreprise X - Projet ABC De janvier 2006 à août 2012 6 ans, 8 mois (68 mois)</p> <p>Projet 2 Entreprise Y - Projet ABC De septembre 2012 à décembre 2014 2 ans, 4 mois (28 mois)</p> <p>Projet 3 Entreprise Z - ABC Project De mars 2015 à décembre 2018 3 ans, 10 mois (34 mois)</p> <p>TOTAL : 10 ans, 10 mois (130 mois)</p>

EXEMPLE DE PROJET

- a) le titre et les objectifs du projet;
- b) la durée du projet en termes de dates de début et de fin (mois/année);
- c) la description des responsabilités proposées
- d) la description des cibles atteintes et des résultats du projet;
- e) le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client qui connaît le travail du soumissionnaire et qui peut être joint pendant la période d'évaluation pour valider l'information fournie

ANNEXE « 1 » - CRITÈRES D'ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

1. Critères d'évaluation obligatoires

- Les critères obligatoires énumérés ci-dessous seront évalués simplement par une réussite ou un échec. Les propositions qui ne remplissent pas les critères obligatoires seront considérées comme non conformes et ne seront pas prises en compte pour une évaluation cotée par points.
- Le soumissionnaire doit fournir une justification documentée qui démontre que chaque critère, qui doit être traité séparément, a été bien rempli. Le Canada se réserve le droit de demander des références à un soumissionnaire pour effectuer une vérification des références, ce qui permettra de vérifier l'exactitude des renseignements fournis.
- La soumission doit être accompagnée des documents techniques à l'appui à la clôture de l'appel de propositions, lesquels doivent être référencés sur la matrice de conformité de sorte que chaque critère puisse y être démontré qu'il a été rempli. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques à l'appui soumis renferment suffisamment de détails pour prouver que la proposition technique répond aux exigences des critères.



- La justification de la conformité technique ne doit pas être une simple répétition des exigences, mais doit expliquer et démontrer comment le soumissionnaire répondra aux exigences et réalisera les travaux requis. Il ne suffit pas de déclarer que le soumissionnaire ou la solution ou le produit qu'il propose est conforme. Si le Canada détermine que les éléments justificatifs ne sont pas complets, le soumissionnaire sera considéré comme non conforme et disqualifié.
- Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

EXEMPLE DE MATRICE DE CONFORMITÉ REMPLIE

ID du critère	CRITÈRES OBLIGATOIRES	REPLI OU NON REPLI (À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR TECHNIQUE)	ÉLÉMENTS JUSTIFICATIFS DU SOUMISSIONNAIRE / RENVOI À LA PROPOSITION (CORRESPONDANCE À LA PROPOSITION)
M1	<p>La personne proposée par le soumissionnaire doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience avérée en tant qu'analyste en politiques à l'appui des cadres supérieurs.</p> <p>*Un cadre supérieur renvoie à un directeur ou plus (tant dans le secteur public que privé).</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Projet 1 Entreprise X - Projet ABC De janvier 2006 à août 2012 6 ans, 8 mois (68 mois)</p> <p>Projet 2 Entreprise Y - Projet ABC De septembre 2012 à décembre 2014 2 ans, 4 mois (28 mois)</p> <p>Projet 3 Entreprise Z - ABC Project De mars 2015 à décembre 2018 3 ans, 10 mois (34 mois)</p> <p>TOTAL : 10 ans, 10 mois (130 mois)</p>

EXEMPLE DE PROJET

- le titre et les objectifs du projet;
- la durée du projet en termes de dates de début et de fin (mois/année);
- la description des responsabilités proposées
- la description des cibles atteintes et des résultats du projet;
- le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client qui connaît le travail du soumissionnaire et qui peut être joint pendant la période d'évaluation pour valider l'information fournie



ID du critère	Critères obligatoires	REPLI OU NON REPLI (À REPLIR PAR L'ÉVALUATEUR TECHNIQUE)	CRITÈRE REPLI, RENVOI (CORRESPONDANCE) AU CURRICULUM VITAE ET AU NUMÉRO DE PAGE OU DE LA PROPOSITION ET/OU DU CURRICULUM VITAE
CRITÈRES OBLIGATOIRES POUR LE SOUSMISSIONNAIRE ET L'ENTREPRISE			
CM1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement réalisé des projets de diligence raisonnable à l'aide d'analyse financière concernant des projets énergétiques propres au Canada pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement fourni des conseils financiers stratégiques concernant les projets énergétiques propres pendant au moins cinq (5) ans</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement fourni des conseils économiques concernant les projets énergétiques propres pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a directement fourni</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



	<p>des conseils stratégiques concernant les projets énergétiques propres pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>		
CM 5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer avoir directement utilisé un ensemble de techniques analytiques pour évaluer les avantages et les inconvénients régionaux dans le secteur énergétique propre pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 6	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans les systèmes énergétiques actuels et potentiels dans les régions du Canada. L'expérience peut être démontrée dans l'un des contextes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Social2. Politique3. Économique4. Environnemental5. Réglementaire <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 7	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans la connaissance des principes d'au moins une des catégories suivantes en ce qui concerne la transition énergétique du Canada :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Équité	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



	<p>2. Diversité 3. Inclusion</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>		
CM 8	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans l'organisation et l'animation d'une gamme de formats de réunion dans les deux langues officielles.</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 9	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins cinq (5) ans d'expérience directe dans l'organisation et l'animation de réunions pour la mobilisation des Autochtones.</p> <p>Remarque : Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 10	<p>Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne du cadre supérieur (chef de projet ou cadre supérieur)</u></p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 11	<p>Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne de niveau intermédiaire (gestionnaire de projet)</u></p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 12	<p>Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne de niveau intermédiaire (spécialiste financier)</u></p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CM 13	<p>Le soumissionnaire doit <u>proposer une personne subalterne (conseiller opérationnel)</u></p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
CRITÈRES OBLIGATOIRES EN MATIÈRE DE RESSOURCES			
RM1	<p>La <u>personne du cadre supérieur (chef de projet/cadre supérieur)</u></p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



	<p>doit posséder un diplôme universitaire (un doctorat, un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Une preuve d'études doit être fournie. Une copie du diplôme doit être fournie comme preuve d'études.</p>		
RM2	<p>La <u>personne de niveau intermédiaire (gestionnaire de projet)</u> doit posséder un diplôme universitaire (un doctorat, un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Une preuve d'études doit être fournie. Une copie du diplôme doit être fournie comme preuve d'études.</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	
RM3	<p>La <u>personne de niveau intermédiaire (spécialiste financier)</u> doit posséder un diplôme universitaire (un doctorat,</p>	<input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli	



	<p>un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. Canadian Information Centre for International Credentials La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Une preuve d'études doit être fournie. Une copie du diplôme doit être fournie comme preuve d'études.</p>		
<p>RM4</p>	<p>La <u>personne subalterne (conseiller opérationnel)</u> doit posséder un diplôme universitaire (un doctorat voire un diplôme d'études supérieures ou de premier cycle) dans une discipline quantitative (p. ex. économie, commerce, ingénierie ou autres domaines quantitatifs). La certification universitaire doit être obtenue auprès d'une université, d'un collège ou d'une école secondaire canadiens reconnus, ou l'équivalent établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes, s'il est obtenu à l'extérieur du Canada. La liste des organismes reconnus se trouve sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Une preuve d'études doit être fournie. Une copie du diplôme doit être fournie comme preuve d'études.</p>	<p><input type="checkbox"/> rempli <input type="checkbox"/> pas rempli</p>	

1.2 Critères techniques cotés (Supprimer si sans objet)



- Les critères de notation ci-dessous serviront à évaluer chaque soumission. Celle-ci doit remplir la valeur minimale globale des points pour être considérée comme conforme sinon, le soumissionnaire sera considéré comme non conforme et disqualifié.
- Fournir simplement des exemples de projet d'expérience de travail antérieure qui ne sont pas directement liés à la tâche requise ou une réponse incomplète ou imprécise entraînera une perte de points ou des points partiels.
- La soumission doit être accompagnée des documents techniques à l'appui à la clôture de l'appel de propositions, lesquels doivent être référencés sur la matrice de conformité de sorte que chaque critère puisse y être démontré qu'il a été rempli. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques à l'appui soumis renferment suffisamment de détails pour prouver que la proposition technique répond aux exigences des critères.
- Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

CRITÈRES DE NOTATION DU SOUMISSIONNAIRE ET DE L'ENTREPRISE				
ID du critère	Critères d'évaluation de notation	Note maximale	Attribution des points	CRITÈRE REMPLI, RENVOI (CORRESPONDANCE) AU CURRICULUM VITAE ET AU NUMÉRO DE PAGE OU DE LA PROPOSITION ET/OU DU CURRICULUM VITAE
CRT1	<p>L'expérience dans l'exercice d'une diligence raisonnable financière concernant les solutions carboneutres proposées dans le contexte de la province, du territoire ou de la région.</p> <p>Des points seront attribués au soumissionnaire ayant une expérience de projet liée à la diligence raisonnable financière dans au moins une des catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coût comparé des systèmes énergétiques 2. Modélisation des flux de trésorerie 3. Comparaison des besoins en matière de recettes des projets énergétiques (p. ex., les coûts de construction et d'exploitation, les structures de péage 	20	<p>(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 12 points = 6 projets. 0 point = au plus 5 projets</p>	



<p>pertinentes, les mécanismes fiscaux, etc.)</p> <ol style="list-style-type: none">4. Analyse coûts-avantages des systèmes et des projets énergétiques5. Analyse de sensibilité sur le financement des projets énergétiques6. Analyse de faisabilité et de risque d'un projet ou d'un système énergétique donné7. Analyse du cycle de vie8. Analyse de la valeur actualisée nette <p>Remarque : Les points seront attribués en fonction du nombre de projets récents. Le soumissionnaire doit démontrer la façon dont chaque projet se rapporte à une catégorie particulière. Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience de modélisation des flux de trésorerie, ou 3 , des analyses coûts-avantages et 7, d'analyse de faisabilité et de risques recevraient la note maximale de 20 points.</p> <p>Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>			
--	--	--	--



<p>CRT2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a récemment fourni des conseils stratégiques dans au moins une des catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Investissement financier 2. Politique énergétique 3. Énergie propre <p>Remarque : Les points seront attribués en fonction du nombre de projets récents. Le soumissionnaire doit démontrer la façon dont chaque projet se rapporte à une catégorie particulière. Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience dans l'investissement financier, ou 3, de la politique énergétique et 7, de l'énergie propre recevraient la note maximale. Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	<p>20</p>	<p>(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 12 points = 6 projets. 0 point = au plus 5 projets</p>	
<p>CRT3</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans au moins un des domaines d'analyse liés à l'énergie propre suivants :</p>	<p>20</p>	<p>(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points =</p>	



<p>1. analyse de la faisabilité; 2. examens réglementaires; 3. analyse économique et d'impact 4. analyse internationale; 5. analyse comparative entre les sexes plus (ACS+).</p> <p>Remarque : Des points seront attribués au soumissionnaire en fonction du nombre de projets récents portant sur les domaines d'analyse susmentionnés dans le contexte du secteur de l'énergie propre.</p> <p>Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience sur l'analyse de faisabilité, ou 3, d'examens réglementaires et 7, d'ACS+ recevraient la note maximale. Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>		<p>10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 12 points = 6 projets. 0 point = au plus 5 projets</p>	
--	--	--	--



CRT4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer une conscience du contexte des systèmes énergétiques présentement en place et potentiels à travers le Canada dans au moins une des catégories suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none">1.Regional2.Social3. Politique4. Économique5. Environnemental6.Réglementaire <p>Remarque : Des points seront attribués au soumissionnaire en fonction du nombre de projets actuels portant sur les domaines susmentionnés.</p> <p>Les exemples de projets peuvent être une combinaison des catégories ci-haut. P.ex. 10 exemples d'expérience dans Régional ou 3 exemples dans Social et 7 exemples dans Politique recevraient tous les deux le nombre de points maximum. *Chaque projet donné en exemple doit avoir une durée minimale de six mois, en lien au critère, au cours des sept dernières années.</p> <p>Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>	20	<p>(Au plus 2 points par projet). Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 14 points = 7 projets. 0 point = au plus 6 projets</p>	
CRT5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans au</p>	20	<p>(Au plus 2 points par projet).</p>	



	<p>moins un des domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation et animation des réunions, des ateliers et des tables consultatives 2. Prestation des services de secrétariat 3. élaboration des plans de travail bilatéraux; 4. Facilitation de la mobilisation des Autochtones. <p>Remarque : Des points seront attribués pour des exemples de projet liés à chaque catégorie.</p> <p>Des exemples de projet peuvent porter sur toute combinaison de catégories ci-dessus, c'est-à-dire 10 exemples provenant de l'expérience d'élaboration des plans de travail bilatéraux, ou 1, d'ateliers et 9, de la facilitation de la mobilisation des Autochtones recevraient la note maximale. Des exemples de projet doivent être fournis et chaque projet doit durer au moins trois mois en fonction de ce critère au cours des huit dernières années.</p>		<p>Maximum de 20 points = 10 projets Maximum de 18 points = 9 projets Maximum de 16 points = 8 projets. Maximum de 14 points = 7 projets. 0 point = au plus 6 projets</p>	
	Total des points disponibles	100		
	Note de passage minimale	64		



CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DE NOTATION

Instructions d'évaluation des ressources de notation

- Les critères de notation ci-dessous serviront à évaluer chaque ressource. Celle-ci doit remplir la valeur minimale globale des points pour être considérée comme conforme pour être prise en compte.
- Fournir simplement des exemples de projet d'expérience de travail antérieure qui ne sont pas directement liés à la tâche requise ou une réponse incomplète ou imprécise entraînera une perte de points ou des points partiels.
- La soumission doit être accompagnée des documents techniques à l'appui à la clôture de l'appel de propositions, lesquels doivent être référencés sur la matrice de conformité de sorte que chaque critère puisse y être démontré qu'il a été rempli. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que les documents techniques à l'appui soumis renferment suffisamment de détails pour prouver que la proposition technique répond aux exigences des critères.
- Si des précisions concernant les documents justificatifs sont nécessaires, l'autorité contractante en avisera le soumissionnaire qui doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis sinon, il sera considéré comme non conforme et disqualifié.

CRITÈRES DE NOTATION DE RESSOURCE				
ID du critère	Critères d'évaluation de notation	Note maximale	Attribution des points	CRITÈRE REMPLI, RENVOI (CORRESPONDANCE) AU CURRICULUM VITAE ET AU NUMÉRO DE PAGE OU DE LA PROPOSITION ET/OU DU CURRICULUM VITAE
RT1	<p><u>Le cadre supérieur proposé (chef de projet ou cadre supérieur) doit cumuler au moins sept (7) ans d'expérience dans les domaines suivants (par exemple, 7 ans d'expérience dans toute combinaison des 4 domaines d'expérience suivants) :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le portefeuille et les marchés actuels du système énergétique du Canada 2. La demande d'utilisation finale 3. Les systèmes et la production d'énergie propre 4. Le contexte géopolitique et international des systèmes et des marchés mondiaux d'énergie propre. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité.</p>	24	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrence de 26 points) Maximum de 26 points = au moins 13 ans. Maximum de 22 points = 11 ans. Maximum de 20 points = 10 ans. Maximum de 18 points = 9 ans</p>	



	<p>Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 8 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins trois mois en fonction du critère au cours des quinze dernières années.</p>		<p>0 point = au plus 8 ans.</p>	
RT2	<p><u>La personne de niveau intermédiaire proposée (gestionnaire de projet)</u> doit cumuler au moins six (6) ans d'expérience directe dans les domaines suivants (par exemple, 6 années d'expérience dans toute combinaison des 3 domaines d'expérience suivants) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Collecte et analyse de renseignements sur les systèmes énergétiques canadiens 2. Présentation des résultats 3. Formulation des recommandations. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité. Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 6 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins trois mois en fonction du critère au cours des douze dernières années.</p>	20	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrence de 20 points) Maximum de 20 points = au moins 10 ans. Maximum de 18 points = 9 ans Maximum de 16 points = 8 ans Maximum de 14 points = 7 ans 0 point = au plus 6 ans.</p>	
RT3	<p><u>La personne de niveau intermédiaire proposée (spécialiste financier)</u> doit cumuler au moins six (6) ans d'expérience dans les domaines suivants (par exemple, 6 années d'expérience dans toute combinaison des 3 domaines d'expérience suivants) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. modélisation des flux de trésorerie des actifs 	20	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrence de 20 points) Maximum de 20 points = au moins 10 ans. Maximum</p>	



	<p>énergétiques;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. élaboration d'une analyse de rentabilisation pour les projets énergétiques; 3. analyse économique des projets énergétiques dans le contexte d'un environnement réglementaire donné. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité. Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 6 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins trois mois en fonction du critère au cours des douze dernières années.</p>		<p>de 18 points = 9 ans Maximum de 16 points = 8 ans Maximum de 14 points = 7 ans 0 point = au plus 6 ans.</p>	
<p>RT4</p>	<p><u>La personne subalterne proposée (conseiller opérationnel) doit cumuler au moins trois (3) ans d'expérience dans les domaines suivants (par exemple, 5 années d'expérience dans toute combinaison des 3 domaines d'expérience suivants) :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. modélisation des flux de trésorerie des actifs énergétiques; 2. élaboration d'une analyse de rentabilisation pour les projets énergétiques; 3. analyse économique des projets énergétiques dans le contexte d'un environnement réglementaire donné. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit nommer la personne ainsi que ses projets pour démontrer son expérience/qualification et indiquer sa conformité.</p>	<p>10</p>	<p>(Au plus 2 points par an, jusqu'à concurrence de 10 points) Maximum de 10 points = 5 ans au plus Maximum de 8 points = 4 ans 0 point = au plus 3 ans.</p>	



	Les points seront attribués en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà du minimum de 3 ans prévu pour au moins un des domaines susmentionnés. Chaque exemple de projet doit durer au moins trois mois en fonction du critère au cours des douze dernières années.			
	Total des points disponibles	76		
	Note de passage minimale	50		

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES ET PLEINEMENT EN VIGUEUR